

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_A045-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A045

OBJET : Aménagement de l'espace - Déclaration de l'intérêt communautaire pour différentes voiries nouvelles de la Communauté du Pays d'Aix

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESEA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain -

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMAROCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri - TRINQUIER Noëlle donne pouvoir à VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BENNOUR Dahbia - BRAMI Helliot - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-Claude PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Jean-Claude PERRIN

Thématique : Aménagement de l'espace

Objet : Déclaration de l'intérêt communautaire pour différentes voiries nouvelles de la Communauté du Pays d'Aix
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil de Communauté du 19 décembre 2013 décidait d'étendre les critères de voirie d'intérêt communautaire aux voiries de contournement nécessaires pour améliorer les échanges et les liaisons routières. Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet de retenir l'intérêt communautaire sur différentes voiries de la commune d'Aix-en-Provence.

Exposé des motifs :

Par délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2013, la Communauté du Pays d'Aix a étendu les critères définissant la notion de l'intérêt communautaire pour la compétence « création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ».

En plus des critères précédemment votés lors dans la délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005, il a été décidé de retenir d'intérêt communautaire, pour les

voiries communales de contournement, à créer, nécessaires pour améliorer les échanges et les liaisons routières.

Pour être classées d'intérêt communautaire, les voies doivent d'une part respecter les critères ci-dessus énoncés, et d'autre part être listées et cartographiées et faire l'objet d'une validation en Conseil communautaire.

Déclaration d'intérêt communautaire de voiries :

Il est aujourd'hui proposé, sur demande de la ville d'Aix-en-Provence, de déclarer d'intérêt communautaire les voiries suivantes :

- Le contournement Sud d'Aix-en-Provence (chemin des Aubépines/RD65, RD65/R8n, RD8n/RD9),
- Le contournement des Milles,
- Le franchissement du hameau de Célony.

La description de ces voiries nouvelles est précisée sur les fiches jointes au présent rapport en annexe.

Conséquence du transfert :

Au titre de la compétence « voirie communautaire », la Communauté du Pays d'Aix devient pleinement compétente pour la réalisation des études, la création de la voirie, ainsi que son entretien ultérieur. Elle intégrera cette voirie au domaine public communautaire.

Concernant l'évaluation des conséquences financières, la C.P.A. devra supporter la totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement afférentes nécessaires.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ;

VU la délibération n°2005-A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 définissant les critères de l'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2013_A219 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 ajustant les critères de l'intérêt communautaire,

Vu la définition mentionnée sur les fiches ci-jointes,

VU l'avis favorable de la commission aménagement de l'espace du 17 décembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

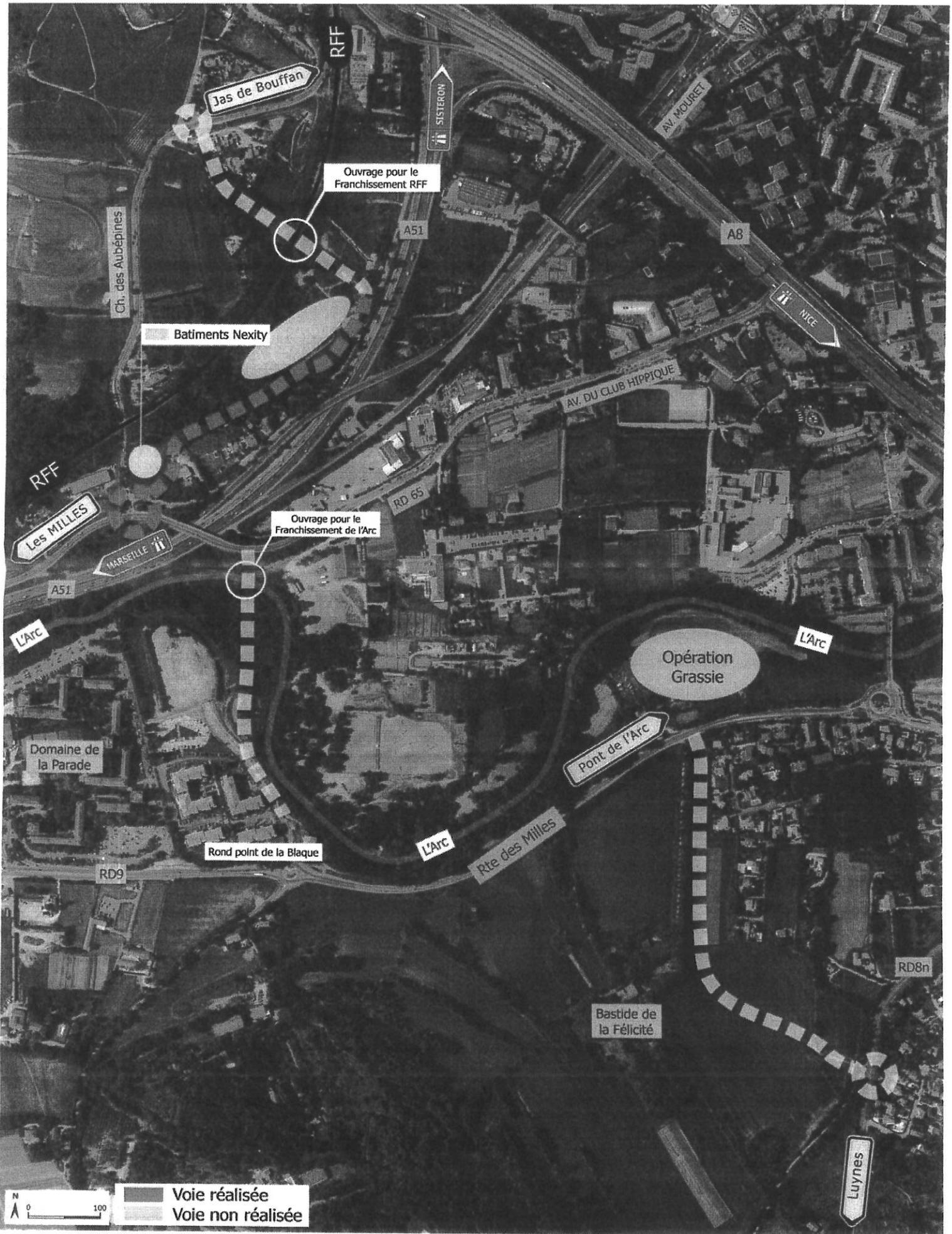
Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire les voiries suivantes sur la commune d'Aix en Provence :
 - La voie nouvelle de contournement Sud d'Aix-en-provence
 - La voie nouvelle de contournement des Milles
 - Le franchissement du hameau de Célony

- **DONNER** délégation au bureau pour valider les décisions induites par la présente déclaration d'intérêt communautaire et notamment de régler les modalités de mise à disposition de personnels afin d'assurer la continuité des opérations.

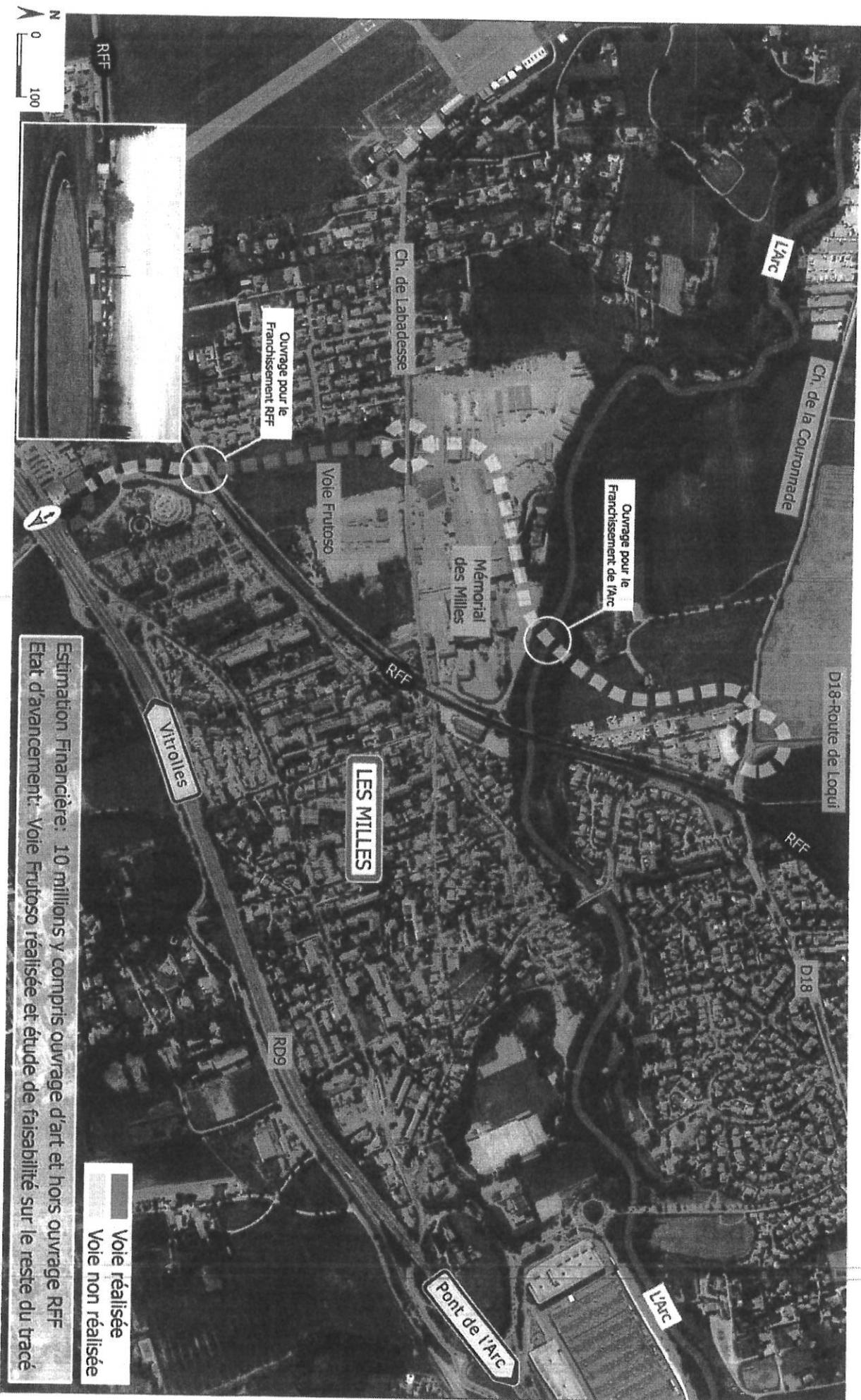
Voies de liaisons inter quartier entre les secteurs Valcros – la Constance à l'Ouest, jusqu'au secteur Pont de l'Arc au Sud, en passant par les quartiers de l'Ensoleillé, de la Beauville, Parade et la Félicité.



Contournement du village des Milles (hors ouvrage RFF)

- Limiter le trafic de transit dans la traversée du village
- Améliorer la desserte d'équipements tels que le pôle d'échanges, le Mémorial de la déportation, la salle multifonctionnelle des Milles.

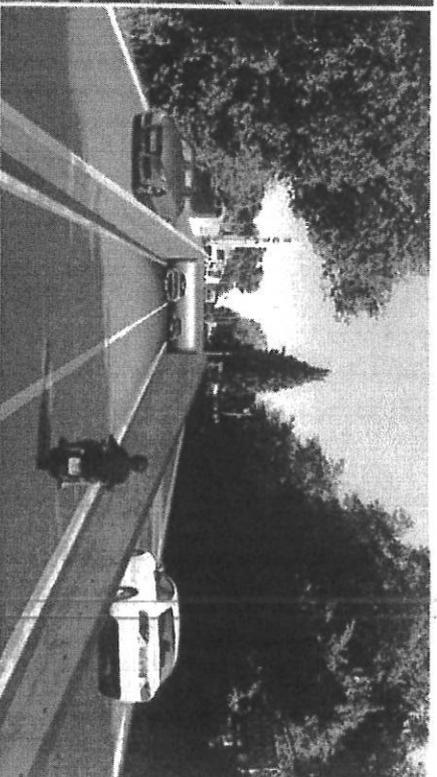
Etudes de trafic et d'impact circulaire réalisées (août 2007)



Estimation Financière: 10 millions y compris ouvrage d'art et hors ouvrage RFF
Etat d'avancement: Voie Frutoso réalisée et étude de faisabilité sur le reste du tracé

Voie réalisée
Voie non réalisée

Franchissement Célony RD 7n



Projet de voie de contournement :
Estimation Financière: 7 millions d'euros
Etat d'avancement: Etude de faisabilité réalisée

Projet de trémie :
Estimation Financière: 15 millions d'euros
Etat d'avancement: Etude de faisabilité réalisée

OBJET : Aménagement de l'espace - Déclaration de l'intérêt communautaire pour différentes voiries nouvelles de la Communauté du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	136
Majorité absolue	69
Pour	136
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

VALETA Marie-José

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

17 JAN. 2014